

providentielle; tant il est vrai que ce n'est pas un vain mot que le savoir, et que les plus belles facultés peuvent échouer devant les textes qui ne se devinent pas toujours. » Qu'il nous soit permis d'ajouter à cette pensée si sage, que les textes eux-mêmes, quand ils n'ont pas été inspirés par les passions politiques ou philosophiques, ne sont que la raison épurée, confirmée, rendue certaine par l'expérience, c'est-à-dire par la raison supérieure d'hommes qui avoient consulté les besoins réels d'une société en lui imposant des lois.

Les ecclésiastiques ne sont pas sans doute obligés de se livrer à une étude approfondie de la législation. Cependant elle peut leur être utile, et sur certains points nécessaire. Elle convient à la gravité de leur caractère; c'est celle qui a le plus de points de contact avec la science sacrée. A ces divers titres elle ne sauroit leur être indifférente. Ils trouveront dans M. Hennequin un guide habile à les y initier par une voie aussi sûre que facile. Nous n'avons pas besoin de leur dire qu'un autre titre à leur confiance est son amour pour la religion. Qui ne le reconnoîtroit à ces paroles :

« Il est doux de doter de quelque revenu cette maison du Seigneur ou l'ame s'ouvrit pour la première fois aux émotions si vives et si pures dont la religion est l'inépuisable source; on doit être fier d'avoir contribué pour quelque chose à la dignité, à l'éclat, à la perpétuité des cérémonies saintes. »

M. Hennequin, qui laisse parler ici son cœur, a retenu sans doute son indignation quand il nous donne quelques lignes plus bas, la série des lois spoliatrices.

Nous avouons que, tout ains que nous sommes de la modération du langage, nous aurions eu de la peine à ne pas proportionner l'énergie de nos paroles à celle de nos sentimens. Cette légère critique ne peut diminuer l'estime que nous a inspirée le savant et beau travail d'une des renommées du barreau français.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. le prince de Talleyrand est mort le jeudi 17, à quatre heures du soir, après avoir reçu les secours de l'Eglise. Depuis longtemps il s'occupoit de pensées graves. Il avoit depuis trois mois des entretiens avec M. l'abbé Dupanloup, et on avoit remarqué qu'il aimoit à parler de matières ecclésiastiques et religieuses, et à rappeler ses souvenirs de séminaire. A l'époque de son discours à l'Académie, au commencement de mars, il avoit annoncé qu'il avoit quelque chose à faire, et qu'il le feroit. C'est vers ce temps qu'il rédigea un codicile où il déclare qu'il veut mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. M. l'abbé Dupanloup lui avoit fait hommage de sa *Journée du Chrétien* par Bossuet; on a trouvé le livre ouvert à la page de la préparation à la mort, à l'endroit qui porte en titre : *Le chrétien prépare sa dernière confession avant de mourir.*

Il y a environ quinze jours, le prince rédigea un projet de deux actes qu'il vouloit envoyer au pape; c'étoit une lettre au Saint-Père, et une déclaration de ses sentimens. Ce projet étoit écrit tout entier de sa main, et fut envoyé, à ce qu'il paroît, à M. l'Archevêque. C'est ce projet qui a servi de base aux deux actes que le malade a signés le matin même de sa mort. On les lui lut à haute voix et devant huit témoins, et il apposa à l'un et à l'autre sa signa-

tre, *Charles-Maurice, prince de Talleyrand.*

Ce fut après cela qu'il se confessa et reçut l'extrême-onction. Il s'unifia aux prières de l'Eglise. M. l'Archevêque n'assistoit pas à la cérémonie, mais il vint deux fois dans la journée savoir des nouvelles de M. de Talleyrand. Le prélat a pris un grand intérêt à l'état du prince, et disoit encore le matin qu'il lui étoit dévoué et qu'il donneroit sa vie pour lui. Ce mot ayant été rapporté au mourant, il recueillit ses forces et dit que M. l'Archevêque avoit un bien meilleur usage à en faire. Il est remarquable d'ailleurs que le prince avoit toute sa connoissance et qu'il l'a conservée jusqu'au dernier soupir.

La lettre au pape et la déclaration sont parties pour Rome; on espère qu'elles seront rendues publiques.

Jendi dernier, M. l'Archevêque a donné la bénédiction nuptiale dans la chapelle du Sacré-Cœur, à M. le comte de Lubersac et à mademoiselle Gabrielle de Clermont-Tonnerre. Le prélat leur a adressé à cette occasion un discours plein de grâce et de sensibilité qu'il a terminé par une touchante invocation. La messe a été célébrée par M. le curé de Saint-Sulpice, sur la paroisse duquel demeure M. le marquis de Clermont-Tonnerre, père de la mariée. Les deux jeunes époux se faisoient remarquer par leur tenue modeste et religieuse. La chapelle étoit remplie d'un nombreux concours de parens et d'amis dont le maintien étoit tout-à-fait digne du lieu saint. Toute la cérémonie a été digne et grave, et c'est ce qui nous engage surtout à en faire mention; car trop souvent, à Paris, la célébration des mariages est un sujet d'affliction pour les pasteurs, par la dissipation, le bruit et les airs tout profanes des mariés et des assistans.

Un ancien missionnaire qui à long-temps exercé le ministère dans nos colonies, M. l'abbé Hérard, a célébré, le jeudi 17, l'anniversaire de sa cinquantième année de prêtrise. La cérémonie s'est faite avec solennité dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit. M. l'abbé Hérard étoit assisté à l'autel de M. l'abbé Fournier, supérieur du séminaire. M. Hérard partit pour la mission de Cayenne en 1788; il en fut chassé sous la terreur, et se réfugia aux Antilles. Il exerça tour à tour son ministère dans les îles de Saint-Thomas, de Sainte-Croix, de Marie-Galante, de la Martinique, et aux Etats-Unis. Lui, M. l'abbé Boudot, grand-vicaire de Paris, et M. l'abbé Guérin, chanoine honoraire de Notre-Dame, sont presque les seuls qui restent des anciens élèves du séminaire du Saint-Esprit.

On avoit annoncé, il y a quelques jours, que la santé de M. l'évêque d'Orléans donnoit des inquiétudes. Elles paroissent s'être dissipées. L'*Orléanais* dit, dans son dernier numéro, que le prélat a éprouvé un mieux sensible. Le vénérable évêque avoit déjà été malade cet hiver, mais il s'étoit rétabli, et conservoit une activité d'esprit qui lui permettoit, nous en avons la preuve, de s'occuper non-seulement de l'administration de son diocèse, mais d'autres objets relatifs au bien de la religion.

Le résumé des conférences ecclésiastiques du diocèse de Tours pour 1837 est précédé d'une lettre de M. l'archevêque de Tours aux membres des conférences. Le prélat les félicite de leur zèle, et néanmoins donne divers avis sur des objets de détail. Il expose ses raisons pour le mode de rédaction qu'il a adopté pour les résumés des conférences. Il a cru devoir donner le texte même des délibérations des conférences, sauf quelques légères modifications.